



Départ devant la maison du Parc naturel régional à Milly-la-Forêt

Offert par eRDF Territoire Essonne et Seine-et-Marne pour être emprunté par tout habitant du Parc, ce vélo à assistance électrique (VAE) permet de sensibiliser les cyclistes à l'utilisation d'un VAE en milieu rural. Jusqu'à maintenant, les freins à l'usage du vélo pour remplacer la voiture sur certains trajets se sont révélés être les distances et les dénivelés importants ainsi que les routes non sécurisées pour les cyclistes. Par ailleurs, le coût du VAE étant élevé, il est intéressant de faire un test avant d'investir.

Circuler en VAE pour le plaisir

La facilité et le plaisir seront sans doute les premières raisons qui vous feront craquer. Imaginez monter une côte à plus de 25 km/h sans aucun effort, juste en pédalant doucement pour que l'assistance se mette en route. Le VAE est naturellement un mode de transport adapté au tourisme local. Il vous suffira de préparer votre circuit en tronçons de 40 km avec pause de 1 ou 2 heures pour recharger la batterie si nécessaire. L'autonomie annoncée pour une charge pleine est de 30 à 50 km en vitesse moyenne.



Accueil des sympathiques tricoteurs villarons devant un arbre décoré de leurs tricots dans le jardin de Boutures et Cafés à Villiers-sous-Grez

Découverte touristique

Mon premier circuit touristique est long de 35 km au départ du Vaudoué et comprend trois côtes à fort dénivelé. A l'aller, il va du Vaudoué à La Chapelle-la-Reine et Villiers-sous-Grez. Au retour, il passe par Larchant, La Chapelle-la-Reine et Achères-la-Forêt. Vitesse moyenne 19 km/h.

A Villiers, je fais escale au salon de thé "Boutures et cafés" où je découvre un groupe de joyeux Villarons pratiquant l'art éphémère du "yarnbombing", également appelé "tricot urbain" ou "tricot graffiti". Cette activité artistique décalée habille des troncs d'arbres ou tout autre mobilier urbain, voire n'importe quel objet ou même créature vivante. J'apprends qu'une journée internationale du tricot urbain est prévue chez Boutures et Cafés le 2 octobre 2016 avec diverses animations déjantées.

Verdict

Le VAE est un bon moyen de locomotion lorsque le temps le permet. On peut l'utiliser en remplacement de la voiture si l'on n'a pas besoin de transporter des objets volumineux ou lourds, mais il semble surtout adapté aux loisirs. Il donne alors une impression de liberté, même si on aimerait que les automobilistes vous doublent moins vite et respectent les distances. Son prix de 1.250 euros le rend cher, considérant qu'on ne l'utilisera pas à longueur d'année. Mais certaines collectivités peuvent subventionner une partie du coût.

Pratique

Pour emprunter le VAE de la Maison du Parc pendant une semaine, contacter Lucie Gandon au 01.64.98.73.93 ou à l'adresse de massagerie l.gandon@parc-gatinais-francais.fr

- *Note : Cliquer sur les photos pour les agrandir*